

## COLLOQUE 647

### L'autonomisation des femmes entrepreneures à l'ère du numérique et de l'intelligence artificielle : défis et opportunités

Mardi 12 mai / Mercredi 13 mai 2026  
Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR)  
Mode hybride (présentiel/virtuel)  
Contact : [colloque647@gmail.com](mailto:colloque647@gmail.com)

#### Responsable du colloque:

Dr Fatou Marone Diouf - UQAC - Université du Québec à Chicoutimi

#### Co-Responsables :

Dr Chantale Dali - Indépendante

Dr Marie Romuald Pouka Pouka - UQTR - Université du Québec à Trois-Rivières

Dr Ayé Clarisse Hager-M'boua - Université Alassane Ouattara (UAO)

Dr Julien Malard-Adam - IRD; Université Agricole du Tamil Nadu - தமிழ்நாடு

வேளாண்மைப் பல்கலைக்கழகம்

Pr Cécile Fonrouge - UQTR - Université du Québec à Trois-Rivières

#### Conférencier invité :

Dr Isaac Bayoh,  
Expert en Intelligence Artificielle et Transformation Digitale



11 – 15 mai  
2026

Sciences sans  
frontières

# Appel à communications

## 1. Introduction

Le colloque 647 se situe dans le cadre du 93e Congrès de l'Acfas qui se tiendra du 11 au 15 mai 2026 à l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) en Mauricie sous le thème de "Sciences sans frontières". Tout comme les sciences, la région de la Mauricie se veut ouverte sur la connaissance et sur le monde. Elles sont, toutes les deux, sans frontières. C'est dans cette perspective d'ouverture que nous vous accueillerons au colloque 647 dans le but de mutualiser nos connaissances sur les nouvelles technologies qui peuvent contribuer au renforcement des capacités des femmes entrepreneures d'ici et d'ailleurs

## 2. Problématique

L'essor rapide des technologies numériques et de l'intelligence artificielle transforme en profondeur les modèles de production, d'échange et d'entrepreneuriat à l'échelle mondiale. Présentées comme des leviers d'innovation, d'inclusion et de croissance, ces technologies soulèvent toutefois des enjeux majeurs en matière d'inégalités, en particulier pour l'autonomisation économique des femmes entrepreneures. Loin d'être un simple problème d'infrastructures, la fracture numérique apparaît aujourd'hui comme un phénomène multidimensionnel, structuré autour de l'accès aux technologies, de leur appropriation effective et de la capacité à convertir les usages numériques en bénéfices économiques et professionnels (Ragnedda et Muschert, 2015 ; Lithreatis et al., 2022).

Dans de nombreux pays du Sud, les femmes entrepreneures font face à des contraintes persistantes d'accès aux réseaux numériques, aux équipements et aux services technologiques, liées au coût, à l'insuffisance des infrastructures ou aux disparités territoriales (UNESCO, 2023). Toutefois, ces obstacles matériels ne constituent qu'une partie du problème. Les inégalités se manifestent également dans les compétences et les usages, notamment en raison de niveaux de littératie numérique inégaux, de parcours de formation différenciés et de normes sociales qui limitent l'autonomie d'usage des femmes et leur capacité à intégrer pleinement les technologies dans leurs activités entrepreneuriales (Van Deursen et al., 2021 ; GSMA, 2023).

Au-delà de l'accès et des compétences, une troisième dimension, souvent moins visible mais décisive, concerne la transformation des usages numériques en opportunités concrètes d'autonomisation. Même lorsque les femmes entrepreneures accèdent aux technologies numériques, elles en retirent fréquemment moins de bénéfices économiques, de gains de productivité ou d'opportunités de croissance que leurs homologues hommes (Ragnedda, 2017 ; UN Women, 2023). Cette inégalité dans la captation de la valeur numérique questionne directement le rôle du numérique et de l'IA comme vecteurs réels d'émancipation entrepreneuriale.

Pourtant, les technologies numériques et l'intelligence artificielle offrent des perspectives inédites d'autonomisation. Le développement des services financiers numériques, de l'argent mobile et des systèmes d'identification numérique a permis à des millions de femmes d'accéder pour la première fois à des services essentiels, facilitant la création, la formalisation et le développement d'activités entrepreneuriales (Demirgüç-Kunt et al., 2022 ; World Bank, 2023). De même, les plateformes numériques de commerce en ligne, de travail à distance ou de mise en relation ouvrent de nouveaux marchés et permettent de contourner certaines contraintes structurelles liées à la mobilité, au temps ou à l'accès aux réseaux traditionnels (Ahmed et al., 2025).

Cependant, ces opportunités ne conduisent pas mécaniquement à une autonomisation durable. La littérature récente souligne que le numérique et l'IA peuvent aussi reproduire, voire amplifier, les inégalités de genre existantes (Gomez-Herrera et Köszegi, 2022 ; O'Connor et Liu, 2024). En effet, l'impact réel de ces opportunités demeure fortement conditionné par des facteurs structurels et institutionnels. La qualité des infrastructures, l'accessibilité économique des technologies, la gouvernance des données, la protection contre les risques numériques, la régulation des plateformes ainsi que la faible représentativité des femmes dans les secteurs technologiques influencent directement la capacité des femmes entrepreneures à tirer pleinement parti du numérique et de l'IA (UN Women et ITU, 2024). À ces contraintes s'ajoutent des obstacles socioculturels persistants, qui continuent de freiner l'accès aux ressources numériques, l'usage stratégique des technologies et la participation des femmes aux processus d'innovation. Les biais algorithmiques constituent, à cet égard, un risque majeur : plusieurs études ont montré que les systèmes d'intelligence artificielle, lorsqu'ils reposent sur des données biaisées ou non représentatives, tendent à reproduire les discriminations sociales existantes et peuvent réduire les opportunités d'accès au crédit, à l'emploi ou aux plateformes numériques pour les femmes entrepreneures (West et al., 2019). Par ailleurs, l'exposition accrue à la violence numérique, au harcèlement en ligne et aux risques liés à la protection des données constitue un frein supplémentaire à l'appropriation sécurisée et stratégique des technologies (UN Women et ITU, 2024). En Afrique notamment, l'absence de cadres de gouvernance adaptés, de ressources locales et de données sensibles au genre limite l'impact des innovations numériques sur l'autonomisation économique des femmes entrepreneures (AI4D Africa, 2023).

Dans ce contexte, la problématique centrale ne réside plus uniquement dans l'accès aux technologies numériques et à l'intelligence artificielle, mais dans les conditions sociales, économiques et institutionnelles qui permettent aux femmes entrepreneures de se les approprier, de les mobiliser stratégiquement et d'en tirer des bénéfices durables. Dès lors, dans une perspective comparative Nord/Sud, il s'agit de comprendre dans quelle mesure et sous quelles conditions le numérique et l'IA peuvent devenir de véritables leviers d'autonomisation des femmes entrepreneures, plutôt que de nouveaux facteurs de reproduction des inégalités de genre.

### 3. Pertinence

L'autonomisation économique et financière des femmes constitue une priorité des politiques internationales, notamment dans le Programme d'action de Beijing et les Objectifs de développement durable (Nations Unies, 2016). La recherche empirique sur l'inclusion financière souligne le rôle clé de l'accès aux ressources économiques dans la participation des femmes à l'économie. Les services financiers constituent un levier majeur de création d'entreprise et de résilience économique (Demirgüç-Kunt et al., 2022). Toutefois, la littérature montre que l'accès aux ressources financières ne suffit pas, à lui seul, à produire des transformations durables sans formation, accompagnement et soutien institutionnel (Banerjee et al., 2015 ; Demirgüç-Kunt et al., 2022).

Les technologies numériques peuvent jouer un rôle clé dans ce processus. Elles permettent d'élargir l'accès aux services financiers, de réduire les coûts associés, de simplifier les démarches administratives et de proposer des services mieux adaptés aux contraintes des femmes, notamment dans les zones rurales ou enclavées (GSMA, 2023 ; World Bank, 2023). Elles offrent également de nouvelles possibilités de formation, d'insertion économique ou de participation à des chaînes de valeur mondiales, notamment grâce à l'e-commerce ou au travail indépendant (Lundquist et Kang, 2021). Bien qu'il y ait des avancées prometteuses, d'autres recherches sont nécessaires sur la façon dont les services financiers peuvent être conçus, afin de répondre aux besoins des femmes entrepreneures non seulement sur les questions d'accès, mais surtout sur les difficultés sous-jacentes et systématiques qui restreignent cet accès et cet usage des technologies numériques et l'intelligence artificielle (CRDI, 2018). Ceci permettra de mieux comprendre la façon dont les innovations technologiques peuvent avoir un effet transformateur dans le domaine de l'entrepreneuriat féminin et dans le secteur financier.

Dans ce contexte, la pertinence du colloque réside dans sa capacité à réunir chercheur·euses, acteur·trices de terrain et décideurs pour analyser de manière critique et multidimensionnelle le rôle du numérique et de l'IA dans l'autonomisation des femmes entrepreneures. Il s'agit de dépasser les discours techno-solutionnistes en mettant en lumière les dynamiques réelles d'appropriation, les obstacles persistants et les conditions socio-institutionnelles nécessaires pour que les technologies deviennent de véritables leviers d'émancipation.

Ce colloque contribuera à combler les lacunes documentaires, particulièrement visibles dans les pays du Sud, et permettra de dégager des pistes concrètes pour orienter les politiques publiques, les programmes de formation et les innovations technologiques vers des modèles plus inclusifs et équitables. Nous donnons ci-dessous les différents axes :



## Les axes du colloque

- **Axe 1** : Renforcement des capacités des femmes entrepreneures: état de la situation dans le monde
- **Axe 2** : Les usages des nouvelles technologies et de l'Intelligence Artificielle par les femmes entrepreneures et leurs retombées
- **Axe 3** : Intelligence artificielle : théories et pratiques
- **Axe 4** : Études comparatives Nord/Sud de l'autonomisation des femmes entrepreneures à l'ère du numérique et de l'intelligence artificielle
- **Axe 5** : Influence des dispositifs de formation, de l'accompagnement entrepreneurial et du renforcement des compétences numériques sur la conversion des usages numériques en bénéfiques économiques pour les femmes entrepreneures.

## 4. Dates importantes

<b>6 janvier 2026</b>	Ouverture de l'inscription en ligne <a href="https://www.acfas.ca/evenements/congres/inscription#politique-dinscription">https://www.acfas.ca/evenements/congres/inscription#politique-dinscription</a>
<b>13 février 2026</b>	Date limite d'envoi de votre proposition de communication (résumé)
<b>24 février 2026</b>	Communication de la décision d'acceptation ou refus de la proposition aux auteurs
<b>25 février 2026</b>	Date limite pour se créer un compte utilisateur sur <a href="https://www.acfas.ca">acfas.ca</a>
<b>17 mars 2026</b>	Diffusion du programme général du congrès en ligne
<b>31 mars 2026</b>	Date limite pour bénéficier du tarif préférentiel d'inscription au Congrès
<b>12 et 13 mai 2026</b>	Tenue du colloque à l'UQTR dans le cadre du 93 <sup>e</sup> Congrès de l'Acfas

## 5. Présentation d'intention de communication

L'intention de communication est à envoyer au plus tard le 13 février 2026 à l'adresse courriel suivante : [colloque647@gmail.com](mailto:colloque647@gmail.com) dans le format ci-dessous:

- Objet du courriel : « ACFAS 2026 – COLLOQUE 647 »
- Contenu du courriel:
  - **Identification claire du/de la conférencier.e**
    - Nom et prénom.s
    - Titre et établissement/institution
    - Coordonnées (adresse courriel et téléphone)
  - **Deux (2) pièces jointes:**
    - 1. La page titre
    - 2. La proposition de communication (incluant mots-clés, résumé)

### ***Les pièces jointes comprennent:***

- Une page titre comprenant le titre de la communication, thématique, noms, institutions et courriels des auteurs (dans un premier document PDF);
- La proposition de communication ne doit pas dépasser 1000 mots, et sera évaluée par le comité scientifique;
- Un cours résumé incluant cinq mots-clés, limité à 1500 caractères (espace compris), soit environ 200 mots. Ce résumé sera disponible en ligne pour décrire la communication dans le programme de l'Acfas; si la communication est retenue.
- La proposition de communication, les mots-clés et le résumé doivent être intégrés dans un seul document PDF. Le contenu de la proposition doit être anonyme. Ce document sera soumis à un comité d'évaluation.

### ***Les critères de sélection:***

- Professeur.e-chercheur.e, étudiant.e, professionnel.le francophone/francophile
- Pertinence avec les Axes du colloque 647
- Originalité et qualité de la communication
- Clarté et concision du propos
- Diversité des conférenciers francophones (Canada, Europe, Afrique...).

### ***Exigences pour les communications retenues***

Les conférencier.ère.s dont les communications seront retenues par le comité scientifique seront invités à faire leur communication en présentiel ou en ligne au Colloque 647, les 12 et 13 mai 2026 à l'Université du Québec à Trois-Rivières.

Les conférencier.ère.s dont les propositions seront retenues s'engagent à :

- Donner la communication en présentiel ou en ligne;
- Transmettre un support visuel de sa communication avant le 30 avril 2026;
- Intégrer les rétroactions du comité scientifique dans leur présentation;
- Présenter en personne ou en ligne.

Les conférencier.es seront contacté.es, selon les coordonnées transmises, le 24 février 2026 avec la réponse du comité scientifique. Les conférencier.es retenus recevront plus de détails sur la tenue du colloque.

## 6. Table ronde et opportunité pour les étudiant.es

L'après-midi du 13 mai est consacré à une table ronde sur l'usage des nouvelles technologies de l'information et de la communication (des exemples d'activités lucratives de femmes entrepreneures grâce à l'usage des technologies numériques et de l'Intelligence Artificielle). Ensuite, le comité scientifique du colloque 467 sélectionnera les meilleures contributions parmi celles des étudiants et des étudiantes.

## 7. Comité scientifique

Toutes les propositions de communication feront l'objet d'une évaluation en double aveugle par un comité scientifique composé des pairs suivants, issus de diverses universités.

- Dr Fatou Marone Diouf - UQAC - Université du Québec à Chicoutimi
- Dr Chantale Dali - Indépendante
- Dr Marie Romuald Pouka Pouka - UQTR - Université du Québec à Trois-Rivières
- Dr Ayé Clarisse Hager-M'boua - Université Alassane Ouattara (UAO)
- Dr Julien Malard-Adam - IRD; Université Agricole du Tamil Nadu; IFP
- Pr Cécile Fonrouge - UQTR - Université du Québec à Trois-Rivières

## 8. Valorisation des contributions

Les auteurs dont le comité scientifique retiendra les soumissions seront invités à soumettre un texte complet de 5 000 à 7 000 mots, en vue de la rédaction d'un ouvrage collectif. Ces textes seront révisés par le même comité.

Les conférenciers qui le désirent pourront soumettre un texte issu de leur conférence, au cours de l'été 2026, en vue d'une publication sous forme d'ouvrage collectif ou de numéro spécial de revue. Des informations supplémentaires seront fournies dans les prochains mois. Toutefois, prenez note qu'une participation au colloque ne constitue pas un engagement de publication de la part des organisateurs, car les articles soumis seront évalués par un comité de lecture.

## Références:

- Ahmed, H., Bajwa, S. U., Nasir, S., Khan, W., Mahmood, K., & Ishaque, S. (2025).** Digital empowerment: Exploring the role of digitalization in enhancing opportunities for women entrepreneurs. *Journal of the Knowledge Economy*, 1-32.
- AI4D Africa. (2023).** *Artificial intelligence for development in Africa: Trends, challenges and opportunities*. International Development Research Centre.
- Banerjee, A. V., Karlan, D., & Zinman, J. (2015).** *Six randomized evaluations of microcredit: Introduction and further steps*. *American Economic Journal: Applied Economics*, 7(1), 1–21
- Demirgüç-Kunt, A., Klapper, L., Singer, D., Ansar, S., & Hess, J. (2022).** *The Global Findex Database 2021: Financial inclusion, digital payments, and resilience in the age of COVID-19*. World Bank.
- Gomez-Herrera, E., & Köszegi, S. T. (2022).** *A gender perspective on artificial intelligence and jobs: the vicious cycle of digital inequality* (No. 15/2022). Bruegel Working Paper.
- GSMA. (2023).** *The mobile gender gap report 2023*. GSM Association.
- Lundquist, K., & Kang, J. W. (2021).** Digital platforms and global value chains. *Global value chain development report*, 179-201.
- Lythreatis, S., Singh, S. K., & El-Kassar, A. N. (2022).** The digital divide: A review and future research agenda. *Technological Forecasting and Social Change*, 175, 121359.
- Nations-Unies. (2016).** *The sustainable development goals report 2016*. UN.
- O'Connor, S., & Liu, H. (2024).** Gender bias perpetuation and mitigation in AI technologies: challenges and opportunities. *AI & SOCIETY*, 39(4), 2045-2057.
- Ragnedda, M. (2017).** *The third digital divide: A Weberian approach to digital inequalities*. Routledge.
- Ragnedda, M., & Muschert, G. W. (Eds.). (2015).** *The digital divide: The Internet and social inequality in international perspective*. Routledge.
- UNESCO. (2023).** *Global digital inclusion framework*. United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization.
- UN Women. (2023).** *Gender equality and digital rights: Policy brief*. United Nations Entity for Gender Equality and the Empowerment of Women.
- UN Women, & International Telecommunication Union. (2024).** *The gender digital divide: Trends, patterns and implications for AI governance*. United Nations & ITU.
- Van Deursen, A. J., Van Der Zeeuw, A., De Boer, P., Jansen, G., & Van Rompay, T. (2021).** Digital inequalities in the Internet of Things: differences in attitudes, material access, skills, and usage. *Information, Communication & Society*, 24(2), 258-276.
- West, S. M., Whittaker, M., & Crawford, K. (2019).** *Discriminating systems: Gender, race and power in AI*. AI Now Institute.
- World Bank. (2023).** *Digital progress and trends report 2023*. The World Bank.